

LE DEVOIR DE MEMOIRE



La connaissance de l'Histoire de notre pays avec ses zones d'ombre et de lumière est nécessaire pour comprendre le présent et le construire. Elle aboutit tout naturellement à des commémorations au cours desquelles, invariablement, nous nous souvenons de ceux qui ont donné leur vie pour la Patrie et faisons mémoire de leur courage, de leur ténacité, sans lesquels nous ne bénéficierions pas aujourd'hui de la paix et des valeurs qui constituent notre société : démocratie, liberté, respect des Droits de l'homme...

Les cérémonies commémoratives, par la présence des élus, des représentants d'Institutions, des enfants des écoles et des citoyens sans fonctions particulières, permettent une solidarité intergénérationnelle pour se souvenir. Elles contribuent au maintien indispensable de la mémoire collective nationale.

Se souvenir est un devoir. « Un peuple qui ignore le passé, est condamné à le revivre ».

Juin 2010
Adrian de Juan